

EN BREF Obligation de formation : 86 000 accompagnements et entrées en solution depuis la mise en œuvre, en septembre 2020

Dépêche n° 657885

1 MIN DE LECTURE

Par **ALEXANDRA TURPIN**

Publiée le 03/09/2021 à 16h26

Le gouvernement dresse un premier bilan de la première année de mise en œuvre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, entrée en vigueur en septembre 2020. Il fait état de 20 000 accompagnements en cours et de 66 000 "entrées en solution", le 3 septembre 2021. L'obligation de formation permet aux jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi, de se former jusqu'à leur majorité. 90 000 mineurs seraient concernés. Les jeunes sont identifiés par les missions locales, les CIO ou les réseaux partenaires, écrit l'exécutif. Après une prise de contact, un "nouveau départ" est proposé par le réseau Foquale (Formation-Qualification-Emploi) et/ou la mission locale. Un total de 35 000 places est notamment disponible dans la "Promo 16-18" de l'Afpa. Le gouvernement annonce, en outre, le lancement d'une campagne d'information pour faire connaître cette obligation.

CIO
Centre d'information et
d'orientation